

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1 - Réservation :

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement d'arrhes de 25% du montant du séjour pour les locations ou de 40 € par emplacement. A ce montant sera rajouté les frais de réservation.

La réservation devient effective uniquement avec notre accord, après réception de l'acompte (frais de réservation compris) et soit après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

### 2- Paiement :

Pour les locations d'hébergement le règlement du séjour doit être soldé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Si le règlement ne nous parvient pas dans ce délai, la location sera annulée suivant les conditions d'annulation ci-après.

Pour les réservations en camping-caravaning, le solde du séjour devra être réglé le jour d'arrivée.

### 3 - Cautions (uniquement pour les hébergements locatifs) :

Une caution de 150 à 300 € selon la location est demandée à l'arrivée et sera restituée au départ après l'état des lieux, sous réserve des détériorations ou complément de nettoyage si la propreté est jugée insuffisante par le responsable, selon tarif affiché à la réception (forfait ménage:30 à 40 € selon modèle).

### 4 - Arrivée, départ :

La location d'hébergement sera disponible à partir de 15 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10 heures le jour du départ.

L'emplacement de camping sera disponible à partir de 12 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 12 heures le jour du départ. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### 5 - Annulation et Modifications :

Toute annulation devra être notifiée 30 jours avant la date d'arrivée ( Le cachet de la poste faisant foi ). Toutefois, une somme forfaitaire de 20 € sera déduite pour frais d'annulation. Passé ce délai, quelque soit le motif d'annulation, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué. En l'absence de message du locataire indiquant un report de sa date d'arrivée, l'hébergement ou l'emplacement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et perdra en conséquence le bénéfice de sa réservation.

Des modifications concernant une réservation peuvent être effectuées, sous réserve de disponibilité et tant que la capacité de l'hébergement/emplacement loué le permet. Dans la cas contraire, la Direction se verrait dans l'obligation de résilier le contrat.

**Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation / interruption de séjour lors de la réservation.** Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance *Campez Couvert*.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

### 6 - Inventaire - état des lieux (uniquement pour les hébergements locatifs) :

A l'arrivée, l'inventaire et l'état des lieux seront vérifiés par le locataire. Aucune réclamation ne sera prise en considération après 20h le jour d'arrivée.

Au départ, l'inventaire sera fait par nos soins en présence du locataire le jour du départ entre 8h et 10h (Il est nécessaire de prendre rendez-vous au moins 48h à l'avance). Pour tout départ avant 8h, la caution sera renvoyée par courrier, sous réserve de détériorations ou complément de nettoyage, dans un délai de 7 jours après état des lieux fait par nos soins.

### 7 - Assurance :

Le locataire devra être couvert par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts éventuels. La direction dégage toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.

### 8 - Animaux :

Les animaux domestiques sont acceptés dans le camping et les hébergements locatifs (sauf modèle Super Mercure). Cependant, un seul chien de moins de 15 Kg sera autorisé par location. De plus, ne seront acceptés à séjourner sur le camping, exclusivement les animaux non classés "dangereux", obligatoirement tatoués (ou puce électronique), carnet de vaccinations à jour obligatoire. Les animaux doivent être tenus en laisse à l'intérieur du camping et accompagnés à l'extérieur pour la propreté. Ils ne doivent pas incommoder le voisinage par leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls dans la location ou l'emplacement.

### 9 - Règlement :

Les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil, sous peine de se voir exclure de celui ci, pour le bien-être et le respect des autres campeurs.

### 10 - Clause attributive de juridiction :

Les tribunaux de Digne-les-Bains sont seuls compétents en cas de litige. Seule la version Française fait foi.